



CURLING CANADA PRÉSENTE LE CHAMPIONNAT TIC TAP TOC

Le programme Tic Tap Toc est une épreuve d'habileté qui permet aux jeunes curleurs de 6 à 13 ans de démontrer leur talent tout en les initiant à la compétition de manière positive. Les curleurs seront divisés en trois catégories d'âge et devront effectuer trois lancers : un frappé, un placement et un touché. Les résultats seront compilés et votre enfant sera en compétition « virtuelle » contre d'autres jeunes joueurs de votre province ou territoire grâce à un tableau de classement en ligne.

FORMULAIRE DE PARTICIPATION

INFORMATIONS SUR L'ACTIVITÉ TTT

Prénom : _____

Nom : _____

Pseudonyme (à afficher publiquement)¹ : _____

Date de naissance (MM/DD/YY)² : _____

Sexe³ : Féminin Masculin

Lance⁴ : Droite Gauche

Informations sur les parents ou tuteurs⁵

Nom : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Code postal : _____

J'autorise la diffusion de toute image ou vidéo de mon enfant « participant(e) » en tout ou en partie par le club hôte ou Curling Canada, sur d'autres sites internet ou à des fins médiatiques.

[Politique de confidentialité de Curling Canada](#)

¹ Le nom du joueur apparaîtra sur un Classement en ligne — vous pouvez protéger l'identité de votre enfant en utilisant un « pseudonyme » — par exemple, prénom, initiale du nom de famille (Katy W.), initiale du prénom, nom de famille (M. Smith), ou quelque chose d'unique (Futurerockstar)

² La date de naissance sera utilisée pour déterminer les groupes de joueurs de curling.

³ Le sexe est utilisé pour déterminer les écarts de participation dans la programmation et pour valider l'habileté moyenne des athlètes à chaque âge et à chaque stade de développement.

⁴ L'habileté consiste à valider l'habileté moyenne des athlètes qui sont droitiers ou gauchers.

⁵ Si votre enfant passe à l'étape suivante de la compétition, les organisateurs doivent savoir comment vous joindre.



CURLING CANADA - FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ET D'ACCEPTATION DES RISQUES

(à l'intention des participants n'ayant pas atteint l'âge de la majorité)

MISE EN GARDE! En signant ce document, vous assumez certains risques et responsabilités. Veuillez le lire attentivement.

Nom du participant: _____

1. Le présent document est un contrat ayant force obligatoire; par conséquent, vous devriez clarifier toute question ou préoccupation avant de le signer. En tant que participant au sport du curling, au programme Tic Tap Toc, aux activités, aux programmes et aux services de Curling Canada, et collectivement ou séparément (collectivement appelés les «activités»), les soussignés, étant le participant et le parent ou tuteur du participant (collectivement appelés les «parties»), reconnaissent et acceptent les conditions suivantes :

Dénégation de responsabilité

2. Curling Canada, _____ et _____ leurs administrateurs respectifs, officiers, membres de comités, membres, employés, entraîneurs, bénévoles, officiels, participants, agents, commanditaires, propriétaires/exploitants de l'installation et représentants respectifs (collectivement appelés «organisation») ne sont pas responsables de tout préjudice, blessure, dommage matériel, décès, dépense, perte de revenu, dommage ou perte de toute nature que subirait un participant durant les activités ou résultant de celles-ci et des risques liés aux activités.

J'ai lu et j'accepte d'être lié par les paragraphes 1 et 2

Description, reconnaissance des risques et recommandation sur le port de casques

3. Les parties comprennent et reconnaissent que les activités comportent des risques et des dangers prévisibles et imprévisibles, qu'aucun degré de soin apporté, de prudence ou d'expertise ne peut éliminer, y compris, sans limitation, le risque de lésions corporelles graves, d'invalidité permanente, de paralysie et de perte de la vie. Le sport du curling se joue sur une piste de glace qui est glissante, dure et dangereuse.
4. Les parties comprennent et reconnaissent qu'un risque pertinent du sport du curling est le risque de traumatisme crânien grave si un participant tombe, trébuche ou fait un faux pas sur le sol ou la glace. Il est fortement recommandé que le participant porte un casque en tout temps durant sa participation au sport du curling.
5. Le participant participe volontairement aux activités. En contrepartie de la participation du participant, les parties reconnaissent par la présente qu'ils sont conscients des risques et des dangers associés ou liés aux activités. Les risques et les dangers englobent, entre autres, les blessures causées par :
- a) l'exécution de techniques physiques ardues et exigeantes au curling ;
 - b) l'entraînement hors-piste, y compris les poids, la course et les massages ;
 - c) les séances d'entraînement cardiovasculaires intenses ;
 - d) l'exercice et l'étirement de divers groupes musculaires ;
 - e) un balai, une brosse ou une pierre de curling qui frappe le participant ;
 - f) l'omission d'utiliser correctement toute pièce d'équipement ou la défaillance mécanique de toute pièce d'équipement ;
 - g) le contact physique avec d'autres participants, des spectateurs, de l'équipement et des véhicules ;
 - h) une course ou une glissade sur la surface de glace ;
 - i) une chute en lançant la pierre de curling, en sautant ou en balayant ;
 - j) une chute à cause de la glace ou de surfaces inégales ou irrégulières ;
 - k) les lésions de la moelle épinière qui pourraient paralyser en permanence le participant ;
 - l) le fait de mettre pied sur la glace à partir de l'allée ou sur l'allée à partir de la surface de glace ;
 - m) le fait de passer par-dessus les bandes latérales qui divisent les pistes de glace ;
 - n) les conditions météorologiques qui peuvent mener à l'hypothermie ;
 - o) le déplacement aller-retour pour les compétitions et les événements non compétitifs, mais qui font partie intégrante des activités de l'organisation.

J'ai lu et j'accepte d'être lié par les paragraphes 4 et 5

Conditions

6. En contrepartie de l'autorisation que donne l'organisation au participant de prendre part aux activités, les parties conviennent de ce qui suit :
- a) l'état physique du participant convient à la participation aux activités ;
 - b) le participant se conformera aux règles et règlements pour la participation aux activités ;
 - c) si le participant observe un danger ou un risque inhabituel, il cessera de participer et informera immédiatement du danger ou du risque un représentant de l'organisation ;
 - d) l'organisation ne s'engage pas à offrir une assurance maladie, accident, invalidité, hospitalisation, pour les biens personnels ou autre assurance pour le participant aux activités et les parties affirment qu'ils ont déterminé l'assurance appropriée pour protéger le participant.

Dégagement de responsabilité

7. En contrepartie de l'autorisation que donne l'organisation au participant de prendre part aux activités, les parties acceptent librement et assument pleinement tous ces risques et la possibilité de blessures, décès, dommage matériel, dépense et perte connexe, y compris la perte de revenu, résultant de la participation du participant aux activités et aux déplacements aller-retour pour les activités.

J'ai lu et j'accepte d'être lié par les paragraphes 6-8

Généralités

8. Les parties conviennent expressément que cette entente vise à être aussi générale et inclusive que la loi le permet et que si l'une de ses dispositions est considérée comme étant non valide, les dispositions restantes resteront néanmoins en vigueur et auront plein effet juridique.

Attestation

9. Les parties attestent avoir lu et compris cette entente, qu'ils signent volontairement, et que cet accord sera exécutoire pour eux-mêmes, leurs héritiers, proches parents, ayants droit, exécuteurs, administrateurs et représentants.

Nom du participant (en lettres moulées)

Signature du participant

Date de naissance

Nom du parent ou tuteur (en lettres moulées)

Signature du parent ou tuteur

Date

